



MUNICIPALITE

RAPPORT-PREAVIS N°17/2025 AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales »

Commissions	Date	Lieu
Ad hoc	Ma. 20 mai 2025 à 18h30 19h30	HDV – Salle 6
ComEn ² – Environnement et énergie	Je. 8 mai 2025 à 18h30	HDV – Salle 6

Table des matières

1. Préambule.....	1
2. Axes de travail suggérés par le postulat :	2
2.1. Prestations communales	2
2.1.1. Automaticité	7
2.1.2. Renforcement de l'information.....	8
2.2. Réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs du domaine	9
2.3. Travail intercommunal	9
2.4. Ouverture de lignes budgétaires concrètes ou renforcement de lignes déjà existantes	10
3. Finances.....	11
4. Durabilité.....	12
5. Engagements de la Municipalité	12
6. Conclusion	13

Lexique des abréviations utilisées	
AAS	Agence d'assurances sociales
AIL	Aide individuelle au logement
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ARPR	Association régionale pour la préparation à la retraite.
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS
CPEJ	Coups de pouce emploi jeunes (Ginkgo)
CRD	Centre régional de décisions pour PC Familles
CSP Vaud	Centre social protestant Vaud
CSR	Centre social régional
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale (Département de la santé et de l'action sociale)
FEDD	Fonds communal pour l'énergie et le développement durable
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Vevey, le 10 mars 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 17 mars 2022, Madame Sabrina Berrocal (da.) a déposé un postulat intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ». Ce postulat, soutenu par plusieurs partis, demande à la Municipalité de développer la lutte contre la précarité et la précarisation par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales, financières et non financières.

Le postulat demande que la commune agisse à son niveau. Il esquisse le double rôle de la commune en la matière, estimant qu'elle peut agir dans le cadre des prestations qu'elle accorde ou dont elle assure l'attribution ainsi que dans le soutien qu'elle peut accorder aux habitantes et habitants de la commune pour l'accès à des prestations externes. En ce sens, il propose notamment que la commune :

- prenne une série de décisions et d'actions concernant les prestations relevant de la commune et notamment mette en place l'automatisme des prestations communales ;
- poursuive la réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs (dont la Plateforme Précarité Riviera) afin d'établir les besoins en matière de lutte contre le non-recours et finance cas échéant des mesures adéquates ;
- engage un travail de réseau avec les communes du district afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une politique intercommunale coordonnée au niveau de l'ARAS en collaboration avec les services des communes ;
- ouvre des lignes budgétaires concrètes (personnel, subventions, actions, tout ménage, traductions, etc.) ou renforce des lignes budgétaires déjà existantes dans ces domaines.

1. Préambule

La thématique du non-recours, soit le fait que des personnes ne recourent pas aux prestations sociales (financières ou non financières) auxquelles elles pourraient prétendre, a fait l'objet de nombreuses recherches au niveau international et de quelques recherches relativement récentes au niveau suisse. Il ressort globalement de ces travaux, que le ciblage (critères d'accès) des politiques sociales, plutôt que leur universalité, amène à une interrogation – les prestations atteignent-elles celles et ceux qui sont censés pouvoir en bénéficier ? – et au constat que tel n'est pas toujours le cas. Les raisons, comme le mentionne la postulante, sont multiples (manque d'information ou complexité de celle-ci, contraintes administratives, crainte de la stigmatisation et sentiment de honte, refus de solutions stéréotypées ne répondant pas aux attentes et aux besoins, etc.).

Des mesures ont été développées récemment dans l'idée de lutter contre le non-recours au niveau de plusieurs cantons (Genève, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, et plus récemment Jura). Au niveau vaudois, le Canton constate que l'offre de soutiens financier, social et médico-social est riche et variée, mais que l'accès n'en est pas toujours facile pour les personnes qui en ont besoin. Dans un but de prévention et de lutte contre la précarité, il a lancé le programme *Vaud pour vous* qui vise, à terme, à s'assurer que chaque personne puisse être accompagnée sans condition, sans contrainte administrative ni stigmatisation en cas de difficultés sociales momentanées ou durables. Dans ce cadre, le Canton a choisi et finance des projets pilotes¹, afin de tester des modes alternatifs d'accompagnement social, visant à renforcer notamment l'accessibilité ainsi

¹ Les projets sont présentés sur le site du canton de Vaud : <https://www.vd.ch/vaud-pour-vous>.

que la coordination des prestations et des professionnelles et professionnels, œuvrant ainsi de fait contre le non-recours. Mis en place dès 2023, ces différents projets seront évalués pour identifier les approches les plus prometteuses pour une pérennisation.

A Vevey, et plus largement dans la région, trois projets sont mis en place dans le cadre de ce programme et renforcent ainsi l'information, l'orientation et l'accompagnement en direction des prestations existantes pour les personnes qui en ont besoin, selon 3 axes complémentaires :

- Prévention de la précarisation – tout public :
Riviera pour vous : cet espace d'information sociale, de conseil, d'orientation et d'accompagnement, gratuit et confidentiel, accueille et renseigne toute personne, sans rendez-vous, 4 demi-journées par semaine. L'accès à un cyberspace permet également d'accompagner des démarches administratives. Ce projet est mené par l'ARAS Riviera (par son CSR Riviera), Caritas Vaud et le CSP Vaud.
- Soutien aux populations fortement précarisées :
Synergie des seuils d'accès : ce projet intègre une assistante sociale du CSR Riviera à l'équipe de la Fondation AACTS afin d'identifier et accompagner, parmi les bénéficiaires des prestations bas seuil de la Fondation, celles et ceux qui pourraient accéder à des prestations sociales plus exigeantes, dont les prestations financières et d'appui social du CSR.
- Santé globale :
Repérage des patientes et patients en situation de précarité : mené par le Réseau Santé Haut-Léman, ce projet vise à tester une grille permettant de détecter les situations de difficultés sociales lors de consultations médicales tant en cabinet qu'auprès de permanences, de services d'urgences ou d'hôpitaux, afin d'être à même de proposer une orientation sociale en cas de besoin. L'objectif est de favoriser l'accès aux prestations médico-sociales pour améliorer l'adhésion aux soins des personnes en situation de précarité.

La réponse au postulat est formulée dans ce contexte.

2. Axes de travail suggérés par le postulat :

2.1. Prestations communales

La commune de Vevey a mis en place toute une série de prestations sociales financières et non financières, destinées à des personnes rencontrant des difficultés spécifiques ou à des catégories spécifiques de la population. Il est présenté ici l'inventaire de ces prestations :

Service	Prestation*	Bref descriptif
Cohésion sociale	Aide individuelle au logement (AIL)	Participation au loyer pour ménages avec enfant(s) à revenus modestes non bénéficiaires du RI ou de prestations complémentaires AVS/AI, de nationalité suisse ou permis B ou C, domiciliés depuis 2 ans au moins à Vevey (ou ayant résidé 2 ans durant les 10 dernières années). <i>Montant de l'aide : entre CHF 120.— et CHF 1000.— par an par pièce.</i>
	Logement subventionné (Logements à loyer modéré – LLM)	Contrôle du droit à un logement subventionné sur la base du taux d'occupation et du revenu. Ouverts aux personnes (suissees ou permis B ou C) à revenus modestes domiciliées depuis 2 ans au moins à Vevey (ou ayant résidé 2 ans durant les 10 dernières années). NB : Le préavis N° 05/2025 – Politique du logement de la commune de Vevey, soumis au Conseil communal du 27

		<p>mars prochain propose une modification des conditions d'accès. En cas d'acceptation, seraient éligibles les personnes (suissees ou permis B, C ou F), domiciliées depuis 2 ans au moins à Vevey ou précédemment domiciliées pendant 3 ans consécutifs durant les 15 dernières années. L'exercice d'une activité professionnelle depuis 2 ans au moins à Vevey ou un intérêt social ou professionnel significatif pourraient être pris en compte lorsque les conditions de domiciliation ne sont pas remplies. Par ailleurs un ordre de priorisation selon la situation du ménage (seniors, familles, etc.) serait pris en considération.</p>
	Logements à loyer abordable (LLA)	<p>Le préavis N° 05/2025 – Politique du logement de la commune de Vevey, soumis au Conseil communal du 27 mars prochain, édicte des conditions d'accès à ce type de logements.</p> <p>L'adoption de ce préavis amènerait l'Office du logement à assumer une nouvelle tâche, soit le contrôle du droit à un logement à loyer abordable à la conclusion d'un bail sur la base du taux d'occupation et du revenu. Ces logements seraient ouverts aux personnes (suissees ou permis B, C ou F), domiciliées à Vevey depuis 2 ans au moins ou ayant été domiciliées pendant 3 ans consécutifs à Vevey durant les 15 dernières années. L'exercice d'une activité professionnelle depuis 2 ans au moins à Vevey ou un intérêt social ou professionnel significatif pourraient être pris en compte lorsque les conditions de domiciliation ne sont pas remplies. Par ailleurs un ordre de priorisation selon la situation du ménage (seniors, familles, etc.) serait pris en considération.</p>
	Aide communale veveysanne	<p>Soutien financier aux personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, vivant à domicile, domiciliées à Vevey et ayant résidé au moins 5 ans à Vevey durant les 10 dernières années, ne dépassant pas des limites de fortunes définies.</p> <p><i>Limites de fortune :</i> 4000.— pour une personne, 8000.— pour un couple, 2000.— par enfant, 10'000.— pour une famille. <i>Soutien accordé 2024, par année :</i> 1000.— pour personne seule, 1500.— pour un couple, 500.— par enfant.</p>
	Aide individuelle – Fonds de secours	<p>Soutien financier exceptionnel pour personnes de condition modeste habitant Vevey pour la prise en charge de factures ou dépenses imprévues. L'aide peut aussi entrer en matière pour des frais d'activités extra-scolaires en lien avec le CSR.</p> <p><i>Soutiens possibles :</i> <i>Factures : 1^{ère} demande : 100% du montant, 2^{ème} : 75%, 3^{ème} : 50%. Ensuite en principe plus d'aide.</i></p>
	Allocation complémentaire de fin d'année	<p>Soutien financier complémentaire versé en fin d'année aux bénéficiaires de l'aide communale.</p> <p><i>Montants : 140.— pour personne seule, 280.— pour un couple, 75.— par enfant.</i></p>
	Allocation de fin d'année	<p>Soutien financier pour bénéficiaires du RI (depuis minimum 3 mois) ayant un ou plusieurs enfants mineurs à charge, sur la base d'une liste du CSR.</p> <p><i>Montant : 150.— par famille.</i></p>

Carte cadeau de fin d'année	Carte cadeau pour les bénéficiaires de prestations AVS/AI vivant à domicile <i>Montant : 30.— par bénéficiaire PC</i>
Mesures d'allègement sur les sacs poubelle taxés	Remise gratuite annuelle de 5 rouleaux de 10 sacs poubelle de 35 litres (valeur CHF 100.—) aux familles avec enfants jusqu'à 3 ans (retrait à l'Office de la population) et aux personnes avec problèmes de santé (retrait en pharmacie). Un soutien à l'achat de couches lavables pour enfants est possible pour un montant équivalent en remplacement de la remise de sacs taxés. Un soutien (CHF 30.—) est également prévu dans ce cadre pour l'achat de protections menstruelles réutilisables. Les personnes aux études ou en apprentissage, de 18 à 25 ans, habitant chez leurs parents peuvent se faire rembourser la taxe forfaitaire sur présentation d'une attestation d'études et de domicile.
Frais funéraires	Prise en charge, dans le sens des obligations légales (LASV, art. 19 al. 1 ^{er}) et selon la directive établie par la DGCS, des frais de sépulture des indigents d'origine vaudoise, domiciliés à Vevey au moment de leur décès, après faillite de la succession.
Fonds Fondation de Palézieux	Soutien financier pour formation ou études de personnes domiciliées à Vevey depuis 5 ans au moins ou bourgeoises de Vevey dont la fortune et les revenus (personnel, des parents ou personnes légalement tenues de subvenir à leurs besoins) ainsi que les prestations de tiers sont insuffisantes.
Fondation veveysanne pour l'aide à la formation et au perfectionnement professionnel des adultes et aux chômeurs	Soutien financier pour frais de perfectionnement ou de reconversion de personnes sans travail ; ne se substitue pas à d'autres prestations existantes, notamment le Revenu d'insertion (RI) octroyé par le CSR Riviera.
Fonds Angelica Donati	Aide unique (2 aides possibles à titre exceptionnel) pour veuves en âge AVS domiciliées dans la commune depuis 5 ans au moins, de condition modeste, ne pouvant obtenir de soutien d'autres organismes.
Accueil et orientation générale au Service de la cohésion sociale	Culture porte ouverte : Réception de toute personne ayant des questions sociales ou financières en vue de son orientation dans le réseau de soutien. Information en lien également avec les questions de logement .
Mesure de transition Coup de Pouce Emploi Jeune (financement cantonal)	Accompagnement social dans le cadre de la mesure. Les éducatrices et les éducateurs qui accompagnent la jeune personne (18-25 ans) dans le cadre de son insertion professionnelle, travaillent également sur les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement administratif (impôts, factures, dettes, etc.). • Accompagnement pour recherches d'appartement. • Accompagnement familial si problèmes dans la famille. • Accompagnement au niveau des soins (recherche de médecin, bilan de santé avec infirmières indépendantes) Et bien sûr accompagnement à la recherche de stages, formations et emploi.

	Mesure Ado (financement cantonal)	Accompagnement social de jeunes (12-18 ans) dans le cadre de la mesure. Idem que pour CPEJ avec un peu moins d'accompagnement administratif pour les 12-16 ans.
	Permanence sociale pour jeunes de 12 à 25 ans, Ginkgo.	Accompagnement et/ou orientation dans le réseau de soutien. Idem que pour CPEJ mais de manière ponctuelle et uniquement personnalisée.
Durabilité	Abonnement de transports publics	Prise en charge partielle (20%, max. 250.—/an) de l'abonnement concerné (sauf ½ tarif CFF) pour personnes en formation de moins de 30 ans, (minimum 2 jours de cours en présentiel) ou à l'AVS ou à l'AI.
	Lombricomposteur	Prise en charge de 75% des coûts (max. CHF 150.—) à l'achat d'un lombricomposteur pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Paniers de légumes	Prise en charge de 50% des coûts (max. CHF 400.—) pour l'achat d'une suscription annuelle pour des paniers de légumes locaux et biologiques pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Réparation d'habits ou de chaussures	Prise en charge de 75% des coûts (max. CHF 150.—) la réparation d'habits ou de chaussures effectuée dans un magasin situé à Vevey pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Réparation de meubles	Prise en charge de 80% des coûts (max. CHF 1'500.—) pour la réparation d'un meuble ou sa rénovation si cette dernière n'est pas uniquement d'ordre esthétique pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Abonnement à un lieu favorisant l'emprunt ou la réparation d'objets	Prise en charge de la totalité des coûts (max. CHF 100.—) pour la souscription à un abonnement dans un lieu favorisant l'emprunt ou la réparation d'objet pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Vélo électrique et batterie	Prise en charge de 50% des coûts (max. CHF 900.—) à l'achat d'un vélo électrique ou d'une batterie pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Réparation/révision d'un vélo	Prise en charge de 90% des coûts (max. CHF 150.—) pour la réparation ou révision d'un vélo pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Vélo-cargo	Prise en charge de 50% des coûts (max. CHF 2'500.—) à l'achat d'un vélo-cargo pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Abonnement vélospot ou carvelo	Prise en charge de 100% des coûts (max. CHF 100.—) à l'achat d'un abonnement annuel et/ou les heures roulées pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Utilisation d'un véhicule d'autopartage (Mobility, 2EM, gomore)	Prise en charge de 100% des coûts (max. CHF 200.—) à l'achat d'un abonnement (essai/annuel/sociétaire) ou le click&drive de Mobility couplé à des heures roulées ou pour l'utilisation de véhicules sur les plateformes 2EM et gomore pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
Bâtiment (énergie)	Mix-électrique renouvelable suisse 100%	Bon de CHF 100.— lors d'un changement de mix-électrique pour une énergie de meilleure qualité environnementale ou d'un nouveau contrat d'approvisionnement électrique pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Achat d'appareils ménagers efficaces	Prise en charge de 50% du coût de l'appareil (max. CHF 600.—) pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.

	Réparation d'appareils ménagers, électriques et électroniques	Prise en charge de 90% des coûts (max. CHF 600.—) pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
	Eclairage efficient	Prise en charge de 75% des coûts (max. CHF 100.—) lors du passage à la technologie LED de l'éclairage pour les bénéficiaires d'un subside à l'assurance maladie.
Accueil et population	Exonération de la taxe communale sur les chiens	Gratuité pour les bénéficiaires de Prestations complémentaires AVS/AI ou au Revenu d'insertion (RI) sur présentation de la décision à l'Office des impôts.
Famille (Education)	Participation aux frais des soins dentaires et orthodontiques	Soutien pour enfants domiciliés à Vevey depuis au moins 1 an, scolarisés (1P – 12S, RAC 1-2) selon un barème fixant des limites de revenus liées à la composition de la famille et la part de la facture prise en charge selon les situations.
Famille (Education)	Soutien financier communal pour des études musicales	Soutien pour jeunes jusqu'à 20 ans révolus (exceptionnellement 25 ans), domiciliés depuis au moins 1 an à Vevey, selon un barème fixant des limites de revenus liées à la composition de la famille et la part de la facture prise en charge selon les situations.
Famille (Education)	Soutien financier	Soutien financier exceptionnel pour des familles suivies par les conseillères sociales école-famille, selon évaluation.
Famille (Education)	Conseillères sociales école-famille	Accompagnement pour éviter la rupture scolaire, faire le lien entre école et familles, orienter et informer sur les soutiens existants ou assurer un soutien social et administratif.
Famille (Sport)	Soutien financier sport extra-scolaire	Soutien financier au paiement de la cotisation annuelle dans un club sportif veveysan pour jeunes de familles modestes jusqu'à 20 ans révolus domiciliés à Vevey. Sur évaluation du service. <i>Soutien possible : 200.— par enfant et par année.</i>
Culture	Gratuité, rabais dans les musées communaux et prestations culturelles	Tous les musées communaux : gratuité tous les 1ers week-ends du mois. Bibliothèque communale : Entrées gratuites au cinéma à un concert ou à un musée pour revenus modestes et personnes abonnées de la bibliothèque. Musée historique de Vevey : gratuité pour les personnes détentrices de la Carte Culture Caritas ou pour celles accompagnant des bénéficiaires AI ; entrée réduite (4.—) pour les personnes au bénéfice de l'AVS, de l'AI ou de l'assurance chômage et pour les personnes aux études. Musée Suisse de l'Appareil Photographique : gratuité pour les personnes détentrices de la Carte Culture Caritas ; entrée réduite (7.—) pour les personnes au bénéfice de l'AVS, de l'AI ou de l'assurance chômage et pour les personnes aux études. Musée Jenisch Vevey : gratuité pour les personnes étudiantes en art ; entrée réduite (5.—) pour les personnes détentrices de la Carte Culture Caritas, les personnes au bénéfice de l'AI ou de l'assurance chômage, ainsi que pour les personnes aux études ; entrée réduite (10.—) pour les personnes à la retraite.

* En gris = prestations financières / En blanc = prestations non financières

Par ailleurs, l'ensemble des subventions accordées dans le cadre du Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD)² ou le bureau de la durabilité, ainsi que certaines prestations, bien que n'étant pas spécifiquement réservées aux catégories moins favorisées de la population, peuvent présenter un intérêt pour elles.

Nous relevons ici en particulier :

DUR	Service de livraison Dring Dring	Gratuité du service de livraison de courses à partir de commerces partenaires pour toute personne majeure domiciliée à Vevey.
-----	----------------------------------	---

Enfin, diverses prestations non financières sont proposées à la population par la bibliothèque. A nouveau, elles ne sont pas destinées spécifiquement aux personnes précarisées ou en difficulté sociale, mais elles peuvent leur apporter orientation et soutien et favoriser la participation à la vie sociale locale. Il s'agit notamment des propositions suivantes :

- Renseignements généraux à la population
- Orientation de la population vers d'autres services de la Ville
- Organisation d'un Café numérique (tous les deux mois)
- Organisation d'un Café Séniors (tous les deux mois)
- Organisation d'un Repair café (deux fois par année)

Pour terminer, il convient également de rappeler que l'action développée dans les maisons de quartier, et plus particulièrement à la Villa Métisse, ainsi que divers événements organisés par la commune, permettent d'être en contact avec la population, d'informer et d'orienter selon les besoins rencontrés mais également de détecter des besoins et de travailler cas échéant sur des mesures de soutien éventuelles adaptées.

2.1.1. Automaticité

Le postulat suggère d'instaurer l'automaticité des prestations sociales communales.

La question de l'automaticité fait l'objet de discussions. Si elle est vue par certaines personnes comme une solution au non-recours, d'autres estiment qu'afin de favoriser l'engagement de la personne soutenue, son implication et son autodétermination sont nécessaires. Par ailleurs, il convient de relever que toutes les prestations ne peuvent pas être automatisées, notamment lorsqu'il s'agit de soutiens répondant à des cas de figure spécifiques ou nécessitant l'accès à des informations qui ne peuvent être transmises que par la personne elle-même (bail à loyer par exemple) ou dont la transmission devrait être autorisée expressément par la personne concernée (données fiscales, droits à d'autres prestations financières, etc.).

La Municipalité est d'avis que cette dimension de participation est centrale et qu'il convient de travailler sur l'augmentation de l'information et la promotion des soutiens existants. Elle constate de plus que les aides communales sont pour la plupart liées à des situations bien spécifiques ou nécessitent un accès à des informations qui doivent faire l'objet d'une autorisation ou d'une transmission par la personne elle-même et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une automatisation.

Certaines prestations sont néanmoins déjà automatiques au vu de leur caractère (allocation complémentaire de fin d'année attribuée à tout bénéficiaire de l'aide communale et allocation de fin d'année à tous les bénéficiaires du RI répondant aux critères définis et carte cadeau en fin d'année à tous les bénéficiaires PC AVS/AI). Par ailleurs, le Service de la cohésion sociale adresse un courrier aux familles à chaque naissance, les informant de la possibilité d'obtenir gratuitement des rouleaux de sacs poubelle taxés pendant les 3 premières années de vie de l'enfant ou de recevoir un soutien pour l'achat de couches lavables, ainsi que l'abonnement d'une année à « Messages aux parents », lettre d'information et de soutien à la parentalité éditée par Pro Juventute.

² Pour une vision de l'ensemble des subventions accordées : <https://www.vevey.ch/vivre-vevey/durabilite-et-energie/subventions-communales>.

Parmi les prestations communales, la question de l'automatisme pourrait se poser pour l'attribution de l'aide communale veveysanne. La transmission par l'AAS d'une liste de l'ensemble des bénéficiaires de prestations complémentaires habitant la commune serait possible pour autant que chaque bénéficiaire en donne l'autorisation. L'AAS n'aurait toutefois pas la possibilité de trier les bénéficiaires en fonction de la fortune indiquée sur les décisions, ni de la durée de leur résidence sur la commune, faute d'accès à ces données. Une telle liste ne permettrait dès lors pas de rendre directement des décisions en matière d'aide communale. Elle permettrait cependant d'informer tous les bénéficiaires de PC AVS/AI de son existence, ainsi que des conditions pour y accéder et la demander. Une information directe par l'AAS pourrait également être envisagée.

En décembre 2024, 157 versements (correspondant à environ 170 personnes) ont été effectués pour un montant de CHF 107'904.95. Ils venaient s'ajouter aux versements de juin de CHF 81'083.35, totalisant dès lors un montant pour l'année de CHF 188'988.30. Le budget prévu en 2025 pour l'aide communale, CHF 200'000.—, ne laisse que peu de marge de manœuvre pour absorber une augmentation des bénéficiaires. Une large promotion directe de cette prestation pourrait toutefois avoir des implications financières plus conséquentes, dépassant cette marge. En effet, au 31 décembre 2024, près de 1050 personnes domiciliées à Vevey étaient bénéficiaires de PC AVS / AI. A défaut de pouvoir évaluer la part de ces personnes répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité et du nombre de personnes qui ne feraient pas la démarche, une estimation précise de l'implication est difficilement évaluable, mais laisse entrevoir un probable dépassement important, qui nécessiterait d'être chiffré pour une éventuelle détermination ultérieure du Conseil communal sur l'augmentation de moyens mis à disposition de cette prestation.

Au vu de ces éléments, la Municipalité souhaite faire un premier pas dans le renforcement de l'information au niveau communal (site internet et journal communal, voir ci-après). Ce renforcement devrait déjà provoquer une augmentation des demandes en 2025, probablement au-delà du budget alloué. Une évaluation de l'effet de cette information et un examen de l'ensemble des besoins sociaux actuels pourrait amener à un arbitrage à défaut d'augmentation des moyens à disposition.

2.1.2. Renforcement de l'information

Au vu de tous ces éléments, la Municipalité souhaite donc effectivement privilégier la piste du renforcement de l'information sur les prestations communales.

A cet effet :

- Un document présentant l'ensemble des soutiens existants dans la commune, établi sur la base du présent inventaire a été mis à disposition du public en version PDF sur le site internet de la commune sous les onglets Prestations / Subventions sociales et Vivre à Vevey / Santé et social. Un document facile à lire est en cours de préparation afin d'une diffusion plus large.
- Le site internet de la commune a été mis à jour et présente sous les onglets Prestations et Vivre à Vevey, l'ensemble des aides financières et non financières disponibles listées dans la présente réponse.
- Un texte rappelant l'existence de prestations sociales sera publié dans le journal communal et invitera à accéder à l'information en ligne ou à se renseigner auprès du Service de la cohésion sociale. Un Code QR renverra vers le document résumant les différentes aides existantes.

Concernant l'information sur les soutiens disponibles en dehors des services de l'administration communale, l'offre est présentée sous l'onglet Vivre à Vevey / Santé et social. *Riviera pour vous* en tant qu'espace d'information et d'orientation sociale généraliste est mis particulièrement en

évidence. A noter que ce projet est un projet pilote financé dans le cadre du programme cantonal *Vaud pour vous*. Il se déroule jusqu'en septembre 2025 et sa prolongation n'est pour l'instant pas garantie.

Par ailleurs, les services communaux, et en particulier le Service de la cohésion sociale, restent attentifs à orienter les personnes qui viendraient se renseigner auprès d'eux vers le bon partenaire, à l'interne ou à l'externe, en particulier vers *Riviera pour Vous*.

2.2. Réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs du domaine

La plateforme précarité réunit les acteurs du domaine social dans la région.

En 2021, une étude³ réalisée à la demande du Collectif Précarité (ancêtre de la Plateforme Précarité actuelle) et financée par la Ville de Vevey présentait un état de situation des bénéficiaires de 4 organismes (Fondation AACTS, Le Hublot (Caritas), La permanence accueil (Caritas) et l'Etape (Partage-Riviera, maintenant Anacare)⁴. La recherche émettait les recommandations suivantes :

- Maintien des prestations existantes qui couvrent partiellement des besoins élémentaires
- Développement du conseil social, médical et juridique
- Développement du travail en réseau

Ces orientations font de la plateforme un espace permettant également de lutter contre le non-recours par la connaissance mutuelle des prestations des différentes structures et les collaborations qui peuvent se mettre en place.

Lors d'une matinée de réflexion en 2022, la Plateforme a confirmé l'importance du maintien de cet espace permettant l'échange et la réflexion entre intervenants. Elle se donne pour objectif final de présenter un rapport apportant entre autres des propositions de réponses quant aux prestations qui devraient être offertes dans notre région. Pour ce faire, elle commence par réaliser un état des lieux des prestations existantes en mettant en évidence les freins afin de définir des propositions d'amélioration. L'attente du côté du Service de la cohésion sociale est que ce travail de diagnostic permette de bien saisir la situation actuelle en matière de prestations, de publics concernés, de besoins (émergents ou non) et aboutisse à des demandes et propositions à l'attention des opérationnels et des politiques.

La commune a mandaté la coordination de cette plateforme à Rel'ier, structure de la Fondation Le Relais, spécialisée dans les domaines de l'addiction, de la précarité et de la vulnérabilité sociale, à hauteur de CHF 20'000.— par année depuis 2021, jusqu'à l'internalisation de cette coordination, qui sera effectuée au printemps 2025. Elle participe ainsi à la meilleure connaissance des partenaires et de leurs offres respectives et en ce sens à la lutte contre le non-recours aux prestations sociales assurées par les différents partenaires.

La commune soutient par ailleurs divers partenaires extérieurs, dans leur action sociale ou leur travail d'information sur les prestations (Association régionale pour la préparation à la retraite – ARPR, ASLOCA, Caritas-Permanence d'accueil, Riviera pour vous par l'entremise de l'ARAS Riviera comme précisé dans le point suivant).

2.3. Travail intercommunal

En matière sociale, l'Association régionale d'action sociale (ARAS) Riviera constitue le lieu de coordination au niveau régional de l'action sociale, avec une direction interne, un comité de direction composé de municipales et municipaux des 13 communes et d'un conseil

³ https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/prestations/81376-2_Rapport_final_210115.pdf

⁴ L'association Partage Riviera a remis le 1^{er} juillet 2024 son activité de distribution alimentaire à Vevey à l'association ANACARE qui en assure la poursuite.

intercommunal, composé lui aussi de municipales et municipaux. Pour rappel, l'ARAS Riviera fournit les prestations suivantes :

- délivrance du Revenu d'insertion (RI) et appui social au Centre social régional (CSR) ;
- gestion des demandes de subside de caisse maladie et de prestations complémentaires AVS/AI et information et orientation sur les droits et obligations en matière d'assurances sociales auprès des Agence d'assurances sociales ;
- gestion des dossiers de prestations complémentaires familles (PC Familles) par le Centre régional de décisions (CRD).

Dans le cadre de ses buts optionnels, financés par les communes, l'ARAS Riviera précise qu'elle vise à coordonner l'action sociale dans la région et s'assure de la complémentarité des actions sociales proposées par rapport à celles qui sont prévues par les dispositifs de prestations sociales cantonales. Elle apporte ainsi un soutien financier aux prestations de :

- Français en jeu (CHF 22'500.—)
- Lire et Ecrire (CHF 29'000.—)
- Fondation AACTS (CHF 370'000.—)
- Association Partage Riviera et à l'association ANACARE qui a pris le relais en matière de distribution alimentaire (CHF 30'000.—)
- Rivera pour vous (CHF 22'200.—)

La participation au financement de *Riviera pour vous* dans le cadre des buts optionnels de l'ARAS est un signe de la prise en compte de cette question au niveau intercommunal. L'ARAS sera attentive à l'évaluation de l'expérience et à la réflexion en vue de son éventuelle pérennisation. Dans ce cadre, la commune s'engage à soutenir les démarches en vue de la poursuite de l'expérience, réajustée cas échéant, si l'évaluation démontre bien la plus-value de cette proposition en matière de lutte contre le non-recours, d'orientation et d'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés sociales de différents ordres.

2.4. Ouverture de lignes budgétaires concrètes ou renforcement de lignes déjà existantes

Les lignes budgétaires actuelles liées à cette thématique dans le Service de la cohésion sociale sont :

N°	Intitulé	Budget 2025
Dépenses liées à l'information sociale, à la coordination ou à des prestations sociales extérieures à la commune		
700.3185	Honoraires et frais d'expertises : Montant prévu dans ce compte pour le Financement Rel'ier – Fondation Le Relais, pour la coordination de la Plateforme Précarité <i>Passé de 20'000.—/an à 5'000.— en 2025 pour des prestations spécifiques car reprise de la coordination en interne.</i>	5'000.—
740.3654.01	Participation aux actions de prévention et buts optionnels de l'ARAS Riviera (selon détail précédemment)	152'300.—
740.3654.02	Association régionale pour la préparation à la retraite (ARPR)	10'600.—
740.3654.05	Subvention à Addiction Suisse	2'000.—
740.3655	Participation à des actions sociales spécifiques : Soutiens réguliers : Message aux parents de Pro Juventute – Sid'Action Riviera – Gymnastique seniors Les Vaillants	68'900.—

	Montant de 10'000.— : attribution de soutiens de 500.— à 1000.— à diverses associations selon demandes et évaluation du Service de la cohésion sociale. Montant de 20'000.— selon un amendement du Conseil communal pour un soutien à l'Aide alimentaire	
740.3655.01	Subvention à l'ASLOCA	27'000.—
740.3655.02	Subvention à Caritas – Repas du Hublot	20'000.—
740.3655.03	Subvention à Caritas – Permanence d'accueil	15'000.—
740.3655.04	Subvention OSEO	33'000.—
740.3655.05	Subvention à l'Association Français en Jeu	5'000.—
Dépenses liées aux prestations financières gérées par le service de la Cohésion sociale		
740.3665.01	Aides individuelles (= Fonds de secours)	30'000.—
740.3665.02	Aide complémentaire veveysanne (= Aide communale)	200'000.—
740.3665.03	Aide extraordinaire veveysanne (= Carte cadeau fin d'année PC AVS-AI)	30'000.—
740.3665.04	Aide aux chômeurs en fin de droit ayant charge de famille (= Allocation de fin d'année RI)	26'000.—
740.3665.05	Sépultures indigents	20'000.—
740.3665.06	Achats de cartes VMCV pour ventes à prix réduits	1'000.—
740.3665.07	Mesure d'allègement pour élimination des déchets 80'000.— remise de sacs taxés ou remboursement couches lavables / 8'000.— précarité menstruelle : 6'000.— de soutien à l'achat de protections réutilisables, 2'000.— pour l'achat de matériel en cas de distribution	88'000.—
760.3655	Subvention en matière de logement	139'600.—
760.3655.01	Contribution communale à l'aide individuelle au logement	200'000.—
760.4515	./. Contribution cantonale à l'aide individuelle au logement Soit coût effectif AIL pour la commune	./ 100'000.— 100'000.—

A ces montants s'ajoutent une partie des postes des différentes personnes engagées pour les différentes prestations (notamment le chargé de projet en action sociale, la personne en charge de l'office du logement, ou les travailleuses et travailleurs sociaux de Ginkgo, structure qui vise à être renforcée pour augmenter la prévention de toute situation sociale dans l'espace public veveysan).

Par ailleurs, comme le démontre la liste des prestations, l'accès aux prestations communales et l'accueil de toutes et tous indépendamment de leur situation sociale est une mesure transversale inscrite dans les différents services en contact avec la population.

3. Finances

A ce stade, et sans projet concret et chiffré émanant du terrain, il n'apparaît pas nécessaire de renforcer les lignes de crédit existantes ou d'en ajouter de nouvelles. Le cas échéant, une demande de crédit supplémentaire sera déposée.

Il va par ailleurs de soi que la Municipalité reviendra vers le Conseil en cas de besoin de financement urgent, notamment sur les questions d'hébergement, lieux d'accueil collectifs.

4. Durabilité

Le recours aux prestations sociales, communales ou autres, joue un rôle crucial dans la transition écologique et sociale. Les objectifs du développement durable contiennent des objectifs écologiques et sociaux. Ils partent du postulat que le développement humain doit se situer entre un plancher social, qui assure la couverture des besoins essentiels de chacun·e, et un plafond environnemental, qui préserve les limites planétaires. Les prestations sociales communales, telles que l'aide au logement, les soutiens aux familles et les aides aux personnes âgées, contribuent à ce plancher social en répondant aux besoins fondamentaux des citoyennes et citoyens, réduisant ainsi les inégalités et favorisant une société plus juste et durable.

Par ailleurs, des mesures ciblées en direction des personnes moins favorisées peuvent soutenir leurs efforts pour adopter des comportements plus écologiques. C'est dans ce sens que certaines subventions du FEDD proposent un soutien renforcé pour les personnes au bénéfice d'un subsidie de caisse maladie.

5. Engagements de la Municipalité

Au travers de l'examen des différents axes proposés par le postulat, la Municipalité a souhaité mettre en évidence les différentes actions déjà menées sur la thématique et préciser la manière dont elle entend poursuivre son engagement pour permettre à chaque personne de Vevey de bénéficier des soutiens utiles lorsqu'elle en a le besoin et se sentir légitime dans la ville et au sein de la société.

Elle a ainsi présenté ses orientations en matière de prestations sociales communales (financières ou non) et rappelé son positionnement de soutien et de promotion des prestations sociales et services des intervenants extérieurs.

Le présent postulat a permis à l'administration de débiter la mise à jour d'un grand nombre de documents (certains devant encore être finalisés, en particulier la révision du règlement de l'aide communale ou celle du fonds « Fondation de Palézieux » qui feront l'objet de préavis ultérieurs) et surtout de développer l'information, notamment par cette démarche d'inventaire. Le programme cantonal *Vaud pour Vous* ainsi que l'actualité et la visibilité de la thématique du non-recours ont aussi contribué à offrir au Conseil communal une réponse fournie.



Ville de Vevey

Service de la cohésion sociale

Rue du Simplon 14

1800 Vevey

Prestations sociales financières et soutiens non financiers

En cas de difficulté, des soutiens existent. Il n'est cependant pas toujours facile de savoir où s'adresser pour obtenir aides, conseils ou accompagnement, que ce soit auprès de l'administration communale ou d'autres intervenants.

Cette liste présente les aides communales existantes ainsi que les espaces d'information et les principaux soutiens assurés au sein et en dehors de l'administration communale, à même d'orienter vers des intervenants plus spécifiques si nécessaire.

Un seul conseil : en cas de besoin, n'hésitez pas à vous renseigner et à demander de l'aide.

Accueil, information, orientation et accompagnement

Au niveau de l'administration communale

Pour toute question d'ordre social ou en lien avec le logement :

Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey

cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

Accueil le matin, sur rendez-vous l'après-midi

Soutien aux jeunes :

Service de la cohésion sociale – Ginkgo – Rue de l'Union 15b – 1800 Vevey

ginkgo@vevey.ch – 021 / 925 59 25

Consultation sociale pour jeunes de 12 à 25 ans

Mesures Ado et Mesure de transition Coup de Pouce Emploi

Conseillères sociales Ecole-Famille :

Service Famille – Secteur éducation – Rue de l'Union 15b – 1800 Vevey

educsef@vevey.ch – 021 / 925 59 12 ou 021 / 925 59 28

Accompagnement pour éviter la rupture scolaire, orienter et informer sur les soutiens existants, assurer un soutien social et administratif

Hors de l'administration communale

Conseil social pour toute question, information, orientation, soutien administratif :

Riviera pour vous – Rue des Moulins 11 – 1800 Vevey

info@rivierapourvous.ch – 021 / 577 66 66

Accueil gratuit, confidentiel, sans rendez-vous durant les heures d'ouvertures à vérifier sur internet :

<https://rivierapourvous.ch/>

Accompagnement dans le cadre de recherche de logement :

Rel'og Vevey – Rue de Lausanne 17 – 1800 Vevey

relog.vevey@relais.ch – 021 / 923 09 20

<https://www.relais.ch/structures/relog>

Revenu d'insertion et accompagnement social généraliste :

Centre social régional Riviera – Site de Vevey – Rue du Collège 17 – 1800 Vevey

csrriviera@arasriviera.ch – 021 / 925 53 33

<https://www.arasriviera.ch/services/centre-social-regional>

Prestations complémentaires (PC AVS/AI), Subside de caisse maladie, PC Famille :

Agence d'assurances sociales – Grand-Rue 50 – 1814 La Tour-de-Peilz

aasriviera@arasriviera.ch – 021 / 977 02 40

<https://www.arasriviera.ch/services/agence-d-assurances-sociales>

Aide, Soins à domicile et Prévention

(santé et soins, soutien pour la vie quotidienne, repas à domicile, soutien social et psycho-social) :

CMS Vevey Est et Ouest – Rue du Collège 17 – 1800 Vevey

cms.vevey.est@avasad.ch / cms.vevey.ouest@avasad.ch – 021 / 925 31 00

<https://www.cms-vaud.ch/cms-vevey-est/> / <https://www.cms-vaud.ch/cms-vevey-ouest/>

Service social pour personnes en âge AVS :

Pro Senectute – Bureau régional de Vevey – Rue du Collège 17 – 1800 Vevey

info@vd.prosenectute.ch – 021 / 323 04 23

Service social pour personnes avec problématique AI :

Pro Infirmis – Rue du Grand Pont 2bis – 1003 Lausanne

vaud@proinfirmis.ch – 058 / 775 34 34

Soutiens financiers communaux

Votre situation	Prestations éventuelles (voir les conditions précises ci-après)
Bénéficiaires de PC AVS/AI	1. Aide communale veveysanne, 3. Allocation / Cadeau de fin d'année, 17. Exonération de la taxe sur les chiens
Bénéficiaires RI	3. Allocation / Cadeau de fin d'année, 17. Exonération de la taxe sur les chiens
Sans emploi	Réductions : 21. Musée Historique de Vevey, 22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique
Carte Culture Caritas (carteculture.ch)	Entrées réduites ou gratuites : 21. Musée Historique de Vevey, 22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique, 23. Musée Jenisch Vevey
Défunts, défunt(e)s	5. Frais funéraires pour indigents
Enfants scolarisés	6. Participation aux frais de soins dentaires et orthodontiques, 8. Soutien financier Ecole-Famille
Familles avec enfants de moins de 3 ans	18. Mesures d'allègement sur sacs taxés (remise de sacs taxés ou soutien à l'achat de couches lavables)
Jeunes	7. Soutien financier communal pour études de musique, 9. Soutien financier sport extra-scolaire
Jeunes en formation (18-25 ans, habitant chez leurs parents)	18. Mesures d'allègement sur sacs taxés : remboursement de la taxe forfaitaire
Ménages avec enfants à revenus modestes	12. Aide individuelle au logement
Personnes à revenus modestes	2. Aide individuelle (Fonds de secours), 13. Logement subventionné
Personnes au bénéfice d'un subside de caisse maladie	15. Fonds communal pour l'énergie et le développement durable – volet social
Personnes avec problèmes de santé générant une quantité de déchets non maîtrisable (incontinence, pansements volumineux, etc.)	17. Mesures d'allègement sur sacs taxés

Personnes en formation	10. Fondation De Palézieux, 11. Fondation veveysanne pour l'aide à la formation et au perfectionnement professionnel des adultes et aux chômeurs, 14. Abonnement de transports publics. Réductions : 21. Musée Historique de Vevey, 22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique
Personnes menstruées	18. soutien à l'achat de protections menstruelles réutilisables
Rentiers AI	14. Abonnement de transports publics Réductions : 21. Musée Historique de Vevey, 22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique
Rentiers AVS	14. Abonnement de transports publics Réductions : 21. Musée Historique de Vevey, 22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique
Toute la population	15. Fonds communal pour l'énergie et le développement durable, 16. Service de livraison Dring Dring, 19. Musées communaux veveysan (gratuité 1 ^{er} week-end du mois), 20. Bibliothèque Communale (Entrées gratuites au cinéma, à un concert ou au musée)
Veuves en âge AVS	4. Fonds Angelica Donati

Type d'aide	Prestations éventuelles (voir les conditions précises ci-après)
Complément de ressources	1. Aide communale veveysanne
Aides ponctuelles	2. Aide individuelle (Fonds de secours), 3. Allocation / Cadeau de fin d'année, 4. Fonds Angelica Donati, 5. Frais funéraires pour indigents
Soutien aux familles, enfants	6. Participation aux frais de soins dentaires et orthodontiques, 7. Soutien financier communal pour études de musique, 8. Soutien financier Ecole-Famille, 9. Soutien financier sport extra-scolaire (pour cotisation annuelle dans un club sportif veveysan), 18. remise de sacs taxés ou soutien à l'achat de couches lavables
Soutien à la formation	10. Fondation De Palézieux, 11. Fondation veveysanne pour l'aide à la formation et au perfectionnement professionnel des adultes et aux chômeurs
Soutien aux personnes menstruées	18. soutien à l'achat de protections menstruelles réutilisables
Logement	12. Aide individuelle au logement, 13. Logement subventionné
Transports, Energie et Développement	14. Abonnement de transports publics, 15. Fonds communal pour l'énergie et le développement durable, 16. Service de livraison Dring Dring
Taxes	17. Exonération de la taxe sur les chiens, 18. Mesures d'allègement sur sacs taxés
Culture	19. Musées communaux de Vevey, 20. Bibliothèque Municipale (Entrées gratuites au cinéma, à un concert ou au musée), 21. Musée Historique de Vevey (gratuité, réductions), 22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique (gratuité, réductions), 23 Musée Jenisch Vevey (réductions)

COMPLÉMENTS DE RESSOURCES

1. Aide communale veveysanne

Quoi ?	Soutien financier régulier (1000.-/an pour personne seule, 1500.-/an pour couple, 500.-/an par enfant), versé en 2x (fin juin, fin décembre)
Pour qui ?	Bénéficiaires de PC AVS/AI , vivant à domicile, domiciliés à Vevey et ayant résidé au moins 5 ans à Vevey durant les 10 dernières années Limites de fortunes : 4'000.- personne seule, 8'000.- couple, 2'000.-/enfant, max. 10'000.- famille
Demande	Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

AIDES PONCTUELLES

2. Aide individuelle (Fonds de secours)

Quoi ?	Soutien financier exceptionnel pour dépense ou facture imprévue (3 demandes maximum – 100% de la facture pour la 1 ^{ère} demande, 70% pour la 2 ^{ème} , 50% pour la 3 ^{ème})
Pour qui ?	Personnes habitant Vevey , en difficultés financières Selon évaluation (situation, budget, absence d'autre solution)
Demande	Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

3. Allocation / Cadeau de fin d'année

Quoi ?	Carte cadeau Migros (1 : 30.- par bénéficiaire majeur), soutien financier (2 : 150.- par famille, 3 : 140.- pour une personne seule, 280.- pour un couple, 75.- par enfant)
Pour qui ?	(1) Bénéficiaires de PC AVS/AI vivant à domicile , (2) Bénéficiaires du RI avec enfants mineurs, (3) Bénéficiaires de l'aide communale
Demande	Pas de demande à faire, listes fournies par le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS). Géré par le Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

4. Fonds Angelica Donati

Quoi ?	Soutien financier unique
Pour qui ?	Veuves en âge AVS domiciliées depuis 5 ans au moins à Vevey, de condition modeste, ne pouvant bénéficier de soutien d'autres organismes
Demande	A la Fondation, par le Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

5. Frais funéraires pour indigents

Quoi ?	Prise en charge des frais de sépulture
Pour qui ?	Défunt ou défunte d'origine vaudoise , après faillite de la succession selon directives cantonales
Demande	Par les pompes funèbres auprès du Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

SOUTIEN AUX FAMILLES, ENFANTS

6. Participation aux frais de soins dentaires et orthodontiques

Quoi ?	Soutien financier variable selon la composition de la famille et les revenus
Pour qui ?	Enfants scolarisés (1P-12S, RAC 1-2), domiciliés à Vevey depuis au moins 1 an, nécessitant des soins dentaires selon le formulaire « Résultat du dépistage bucco-dentaire de votre enfant » établi par le service dentaire scolaire Les personnes au RI ou au bénéficiaire de PC Famille doivent s'adresser au Centre social régional – Rue du Collège 17 – 1800 Vevey – csriviera@arasriviera.ch – 021/925.53.33
Demande	Par internet : https://www.vevey.ch/prestations/participation-aux-frais-des-soins-dentaires-et-orthodontiques En cas de difficulté : Service Famille – Secteur éducation – Rue du Panorama 17 – 1800 Vevey education@vevey.ch – 021 / 925 59 20

7. Soutien financier communal pour études de musique

Quoi ?	Soutien financier variable selon la composition de la famille et les revenus
Pour qui ?	Jeunes jusqu'à 20 ans révolus (exceptionnellement 25 ans), habitant Vevey depuis au moins 1 an, fréquentant un établissement reconnu
Demande	Par internet : https://www.vevey.ch/prestations/soutien-financier-communal-pour-des-etudes-musicales En cas de difficulté : Service Famille – Secteur éducation – Rue du Panorama 17 – 1800 Vevey education@vevey.ch – 021 / 925 59 20

8. Soutien financier Ecole-Famille

Quoi ?	Soutien financier exceptionnel
Pour qui ?	Familles suivies par les conseillères Ecole-Famille , selon évaluation
Demande	Service Famille – Secteur éducation – Rue de l'Union 15b – 1800 Vevey educsef@vevey.ch – 021 / 925 59 12 ou 021 / 925 59 28

9. Soutien financier sport extra-scolaire (pour cotisation annuelle dans un club sportif veveysan)

Quoi ?	Soutien financier (200.- max. par enfant par année)
Pour qui ?	Jeunes de familles modestes selon évaluation du service
Demande	Service Famille – Secteur sport – Rue du Clos 9 – 1800 Vevey sport@vevey.ch – 021 / 925 53 55

SOUTIEN À LA FORMATION

10. Fondation De Palézieux

Quoi ?	Soutien financier pour formation (apprentissage ou études)
Pour qui ?	Personnes domiciliées à Vevey depuis 5 ans au moins ou bourgeoises de Vevey , dont les moyens (propres ou des proches avec obligation d'entretien) ainsi que les prestations de tiers sont insuffisants
Demande	A la Fondation, par le Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

11. Fondation veveysanne pour l'aide à la formation et au perfectionnement professionnel des adultes et aux chômeurs

Quoi ?	Soutien financier pour perfectionnement ou à la reconversion professionnelle
Pour qui ?	Personnes habitant Vevey , ne pouvant bénéficier d'autres soutiens existants
Demande	A la Fondation, par le Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14)

LOGEMENT

12. Aide individuelle au logement

Quoi ?	Participation au loyer (entre 120.- et 1000.- par an par pièce)
Pour qui ?	Ménages avec enfant(s) à revenus modestes , non bénéficiaires du RI ou de PC AVS/AI, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis B ou C, depuis 2 ans à Vevey (ou 2 ans durant les 10 dernières années)
Demande	Formulaire en ligne à imprimer, remplir et signer Prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier (formulaire et justificatifs indiqués) auprès de l'Office du logement – Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (08)

13. Logement subventionné

Quoi ?	Accès à des logements subventionnés par la Commune selon barème fixant le taux d'occupation et le niveau de revenu concerné
Pour qui ?	Personnes à revenus modestes , de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis B ou C, depuis 2 ans au moins à Vevey (ou 2 ans durant les 10 dernières années)
Demande	S'inscrire directement <u>auprès des gérances</u> en charge de la gestion des appartements concernés (https://www.vevey.ch/prestations/logement-subventionne). <u>Le choix du locataire est du ressort unique de la gérance.</u> Pour toute information : Office du logement – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (08)

MOBILITÉ, ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

14. Abonnement de transports publics

Quoi ?	Soutien (20%, max. 250.-/an) à l'achat d'un abonnement de transports publics (sauf ½ tarif CFF)
Pour qui ?	(1) Personne en formation de moins de 30 ans (au minimum 2 jours en présentiel par semaine), (2) Rentier AI , (3) Rentier AVS
Demande	Par internet : https://www.vevey.ch/prestations/abonnement-de-transports-publics Formulaire sur demande auprès du Bureau de la durabilité – Rue du Simplon 16 – 1800 Vevey durabilite@vevey.ch – 021 / 925 35 67

15. Fonds communal pour l'énergie et le développement durable

Quoi ?	(1) Subventions soutenant des achats ou dépenses liées à des comportements respectueux de l'environnement, dans le sens de la politique énergétique, climatique et de durabilité de la Ville (2) Un volet social (soutiens plus importants) est prévu pour : lombricomposteur, paniers de légumes, réparation d'habits ou de chaussures, réparation de meubles, abonnement à un lieu favorisant l'emprunt ou la réparation d'objets, vélo électrique ou batterie, réparation / révision d'un vélo, vélo cargo, Abonnement vélospot ou carvelo, utilisation d'un véhicule d'autopartage, mix-électrique 100% renouvelable suisse, achat d'appareils ménagers efficaces, réparation d'appareils ménagers – électriques et électroniques, éclairage efficace.
Pour qui ?	(1) Personnes habitant Vevey , (2) Personnes au bénéfice d'un subside de caisse maladie
Demande	Informations sur les soutiens existants et les démarches sur internet : https://www.vevey.ch/vivre-vevey/durabilite-et-energie/subventions-communales Pour toute information : Bureau de la durabilité – Rue du Simplon 16 – 1800 Vevey fedd@vevey.ch – 021 / 925 35 67

16. Service de livraison Dring Dring

Quoi ?	Gratuité pour une livraison hebdomadaire de 2 sacs raisonnablement remplis d'une valeur minimale de 20.- à partir de commerces partenaires
Pour qui ?	Personnes majeures habitant Vevey
Demande	Bons à commander directement en ligne : https://www.vevey.ch/dring-dring ou à demander auprès du Bureau de la durabilité – Rue du Simplon 16 – 1800 Vevey durabilite@vevey.ch – 021 / 925 35 67

TAXES

17. Exonération de la taxe sur les chiens

Quoi ?	Gratuité
Pour qui ?	(1) Bénéficiaires de PC AVS/AI , (2) Bénéficiaires du RI
Demande	Présentation d'une attestation de l'Office de la population – Rue du Lac 2 – 1800 Vevey office.population@vevey.ch – 021 / 925 53 49

18. Mesures d'allègement sur sacs taxés

Quoi ?	A. Remise annuelle gratuite (3 x) de 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres ou équivalent pour l'achat de langes lavables (300.-) / B. Mesure de lutte contre la précarité menstruelle : soutien à l'achat de matériel réutilisable (30.- par personne chaque 3 ans, jusqu'à concurrence du budget alloué) / C. Exonération de la taxe forfaitaire pour jeunes en formation.
Pour qui ?	A. (1) Familles avec enfant jusqu'à 3 ans , (2) Personnes avec problèmes de santé générant une quantité non maîtrisable de déchets (incontinence, pansements volumineux, etc.) B. (3) Personnes menstruées C. (4) Jeunes en formations (études ou apprentissage), de 18 à 25 ans, habitant chez leurs parents.
Demande	(1) Retrait auprès de l'Office de la Population – Rue du Lac 21 – 1800 Vevey Pour un soutien financier à l'achat de couches lavables (à la place de la remise de sacs taxés) : Par internet : https://www.vevey.ch/form/remboursement-couches-lavables Formulaire sur demande auprès du Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey, cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14) (2) Retrait en pharmacie sur présentation une ordonnance médicale Géré par le Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14) (3) Pour un soutien financier à l'achat de protections menstruelles réutilisables : Par internet : https://www.vevey.ch/prestations/protections-menstruelles-reutilisables Formulaire sur demande auprès du Service de la cohésion sociale – Rue du Simplon 14 – 1800 Vevey, cohesion.sociale@vevey.ch – 021 / 925 53 18 (14) (4) Demande de remboursement de la taxe forfaitaire (jeunes de 18 à 25 ans, vivant chez leurs parents) : présenter une attestation de formation et une attestation de domicile à : Direction des finances – Rue du Lac 2 – 1800 Vevey, finances@vevey.ch – 021/ 925 53 90

CULTURE

Les **bénéficiaires de prestations sociales (RI, PC AVS/AI, bourse d'étude, subside de caisse maladie) ou les personnes qui ont un revenu manifestement inférieur au minimum vital sans toutefois toucher des soutiens étatiques** peuvent demander la **Carte Culture Caritas** (carteculture.ch) financée par le Canton de Vaud. Cette carte permet d'accéder gratuitement ou à tarif réduit dans tous les lieux de programmation veveysans (théâtres, musées, Rocking Chair, Dansomètre).

19. Musées communaux de Vevey

Quoi ?	Tous les premiers week-ends du mois, l'entrée aux musées de Vevey est gratuite
Pour qui ?	Tous publics
Demande	A la réception des musées lors de la visite

20. Bibliothèque Communale (Entrées gratuites au cinéma, à un concert ou au musée)

Quoi ?	« Emprunte un ». Entrées gratuites au cinéma, à un concert ou au musée
Pour qui ?	Revenus modestes, une fois par année et aux abonné.es de la Bibliothèque
Demande	Selon disponibilités et conditions partenaires. Demande et renseignements auprès de la Bibliothèque Communale.

21. Musée Historique de Vevey

Quoi ? Entrées gratuites au Musée
Pour qui ? **Accompagnant.es AI, détenteur.rices Carte Culture Caritas**
Demande À la réception du musée lors de la visite

Quoi ? Entrées réduites (4.-)
Pour qui ? **AVS, AI, étudiant.es, chômeur.euses**
Demande À la réception du musée lors de la visite

22. Musée Suisse de l'Appareil Photographique

Quoi ? Entrées gratuites au Musée
Pour qui ? **Détenteur.rices Carte Culture Caritas**
Demande À la réception du musée lors de la visite

Quoi ? Entrées réduites (7.-)
Pour qui ? **AVS, AI, étudiant.es, chômeur.euses**
Demande À la réception du musée lors de la visite

23. Musée Jenisch Vevey

Quoi ? Entrées gratuites au Musée
Pour qui ? **Etudiant.es en art**
Demande À la réception du musée lors de la visite

Quoi ? Entrées réduites (5.-)
Pour qui ? **Détenteurs Carte Culture Caritas, AI, étudiant.es, chômeur.euses**
Demande À la réception du musée lors de la visite

Quoi ? Entrées réduites (10.-)
Pour qui ? **Retraité.es**
Demande À la réception du musée lors de la visite

Conseil communal du 17 mars 2022.

Postulat : POUR QUE VEVEY FASSE SA PART CONTRE LE NON-RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Madame la présidente, Monsieur le syndic, Mesdames les municipales et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2019, la pauvreté en Suisse touchait quelque 735'000 personnes. Et quelque 600'000 personnes vivaient tout juste au-dessus du seuil de pauvreté, dans des conditions financières très précaires. Ainsi, dès avant la crise du coronavirus, plus d'une personne sur six en Suisse arrivait à peine à joindre les deux bouts dans sa vie quotidienne. Comme le rappelait Alessandro Pelizzari, directeur de la HETSL, dans une tribune écrite dans *24 Heures* le 13 janvier 2022, « beaucoup de ces personnes, majoritairement des femmes et des travailleurs migrants, ne font (...) pas valoir leurs droits aux prestations sociales ».

L'ampleur de ce problème a notamment été illustrée par une étude de la Haute école spécialisée bernoise qui concluait en 2016 que 26,3 % des ayants droit à l'aide sociale dans le canton de Berne n'y recouraient pas. Ces résultats s'inscrivent dans la norme des études produites en Suisse et dans les autres pays européens depuis plus de vingt ans : le taux de non-recours à des prestations sociales (subsidés, aide au logement, bourse d'études, prestations complémentaires, subventions publiques, AI, aide sociale, etc.) oscille entre 20 et 50 % suivant les droits sociaux concernés.

Les raisons pour lesquelles les personnes les plus précaires ne peuvent pas faire valoir leurs droits sociaux ont été établies précisément par de multiples recherches :

- Non-connaissance des prestations existantes (manque d'accès à l'information, langue, etc.)
- Extrême complexité et lenteur des systèmes et des procédures administratives
- Longueurs des procédures, phobies administratives, découragement
- Craintes pour les personnes désirant déposer une demande de naturalisation de ne pas pouvoir le faire parce qu'elles ont bénéficié d'une aide sociale quelconque
 - Refus de se soumettre à un système de contrôle tatillon, froid et symboliquement violent, crainte de potentielles sanctions ou de remboursements
- Stigmatisation sociale et honte
- Volonté d'autonomie qui regroupe notamment les raisons suivantes : le souhait de s'en sortir soi-même, le refus de dépendre de l'aide sociale et d'être considéré comme un assisté (20 % des cas selon une étude nationale menée en France en 2020)

Il est évident que la commune de Vevey ne saurait régler ce problème à elle seule, ne serait-ce que parce que la plupart des prestations sociales découlent de lois et de règlements cantonaux ou fédéraux. Les solutions de fond doivent être trouvées à ces niveaux institutionnels.

Notre commune a pourtant un double rôle à jouer :

- ° par des prestations qu'elle offre elle-même : aide au logement, diverses subventions pour des soins, des activités sportives, aides complémentaires, soutien aux associations actives dans l'aide à la précarité, au handicap, aux discriminations, etc.
- ° et par le soutien à nos concitoyen·ne·s pour des prestations externes à la commune.

Nous invitons donc la Municipalité à développer la lutte contre la précarité et la précarisation grandissante des individus et des familles, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales, financières et non-financières. Cette stratégie pourra comporter, de manière non exhaustive, les éléments suivants :

- Une série de décisions et d'actions concernant les prestations relevant directement de la commune, et notamment la mise en place de l'automatisme des prestations communales ;
- La poursuite d'une réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs actifs sur le territoire veveysan dans le domaine des prestations sociales, dont la Plateforme Précarité Riviera, afin d'établir les besoins en matière de lutte contre le non-recours et, cas échéant, l'ouverture d'une ligne budgétaire afin de financer les mesures adéquates (subventionnement associatif – contrat de prestation) ;
- Un travail en réseau avec les communes du district afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une politique intercommunale en la matière, notamment par une coordination au niveau de l'ARAS en collaboration avec les services des communes ;
- L'ouverture de lignes budgétaires concrètes (personnel, subventions, actions, tout ménage, traductions, etc.) ou le renforcement de lignes budgétaires déjà existantes dans ces domaines.

Vu l'importance et de la complexité du sujet, les signataires sont conscient·es que ce postulat ne peut être traité dans l'urgence, et invite la municipalité à prendre le temps qu'il faudra pour revenir devant le conseil avec une stratégie aboutie et ambitieuse, notamment dans le cadre du programme de législature. En d'autres termes, nous souhaitons que ce postulat débouche sur des mesures concrètes dans le cours de cette législature, sans forcément attendre une réponse dans les semaines qui viennent.

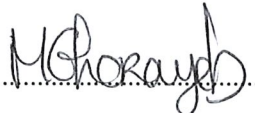
Pour décroissance alternatives (da.)


.....
Pour le Parti socialiste


.....

Pour Les Vert-e-s


.....
Pour En Avant Vevey


.....

Etude de Caritas : https://www.caritas.ch/fileadmin/user_upload/Caritas_Schweiz/data/site/was-wir-sagen/unsere-position/positionspapierre/2021/positionspapier_suisse_sans_pauvrete_fr.pdf

Tribune de 24 heures : <https://www.24heures.ch/un-vrai-archipel-des-precarites-dans-le-canton-de-vaud-769648453795>